DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2025 DAE 259 : Subventions d'investissement (482.000 euros) et conventions avec 40 librairies parisiennes dans le cadre de l'Appel à projets « Soutien aux librairies parisiennes : Accessibilité, transition énergétique et attractivité ».

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les librairies parisiennes ont été confrontées ces dernières années à plusieurs crises consécutives (sanitaire, énergétique, inflation, ...) avec des incidences variables sur leur activité, mais les obligeant à s'adapter, voire à réinventer leur métier et leurs offres. À ce contexte s'ajoutent de faibles marges de rentabilité, des charges de loyers élevées et des frais peu compressibles liés à la nécessité d'offrir des services qualitatifs essentiels et du lien social face à la concurrence des plateformes de e-commerce notamment.

Paris est l'une des capitales mondiales les plus riches en nombre de librairies, généralistes comme spécialisées. À travers différents outils qu'elle a mis en œuvre, la Ville de Paris favorise depuis 20 ans l'attractivité, la diversité et la vitalité de ces commerces, auxquels les Parisiens sont attachés.

L'appel à projets « Soutien aux librairies parisiennes : Accessibilité, transition énergétique et attractivité », lancé à l'été 2025 et qui s'adressait aux librairies indépendantes, visait à les aider à réaliser des travaux visant l'un des trois objectifs suivants : renforcer l'attractivité de leur local depuis l'extérieur, l'aménager à des fins d'accessibilité universelle et/ou à favoriser leur transition énergétique face aux enjeux environnementaux et écologiques (performance et sobriété énergétiques, locaux basse consommation, ...) afin, notamment de réduire leur impact environnemental et baisser leurs charges.

La période de candidature de cet AAP a couru du 25 juillet au 15 septembre 2025. 41 dossiers ont été reçus et étudiés avec l'appui de l'Association Paris Librairies.

Un jury composé de Monsieur Nicolas Bouillant, Sous-Directeur de l'Attractivité et de l'Emploi, de Madame Sophie Bret, représentante des services de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, de Monsieur Jean-Charles Tillet, Conseiller de Madame Aurélie Filippetti, Directrice des Affaires Culturelles, et de Madame Nina

Bitoun, représentante des services de la Direction des Affaires Culturelles, a été chargé de désigner les lauréats au regard de la cohérence globale et la qualité des projets présentés.

Parmi 40 candidatures considérées comme éligibles, les projets retenus, de par leur impact sur l'accueil et la vie des lieux concernés et conformément au règlement de l'AAP, doivent contribuer à dynamiser le commerce de proximité parisien et à améliorer l'offre commerciale des commerces culturels.

Le jury a retenu 40 projets, représentant un budget global de 482 000 €.

Pour ces structures lauréates, il est prévu un financement adapté au périmètre de leurs projets (dans la limite de 25.000 euros et de 80% des dépenses d'investissement programmées), relevant du soutien aux acteurs économiques.

Les projets des lauréats, correspondant à la cible du texte de l'appel à projets, relèvent principalement des besoins suivants : mise en œuvre d'aménagements aux normes PMR, réaménagement de magasin afin d'en améliorer la circulation intérieure et l'accessibilité universelle, travaux sur la devanture ou l'aménagement intérieur du local pour en améliorer l'attractivité, mise aux normes d'installation électrique et rénovation de l'éclairage pour des systèmes moins énergivores, installation de double vitrage, changement de façade et isolation thermique, etc.

Dans ce contexte, il vous est proposé un soutien en investissement des 40 projets dont vous trouverez la liste en annexe de cette délibération.

La Ville de Paris s'assurera de la bonne réalisation de ces investissements à travers la signature et le suivi d'une convention d'objectifs avec chacun des bénéficiaires.

Cette délibération fait l'objet d'une deuxième présentation en Conseil de Paris.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2025 DAE 259 : Subventions d'investissement (482.000 euros) et conventions avec 40 commerçants parisiens dans le cadre de l'Appel à projets « Soutien aux librairies parisiennes : Accessibilité, transition énergétique et attractivité ».

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1511-3 ;

Vu le procès-verbal du jury en date du 06 octobre 2025 de l'appel à projet « Soutien aux librairies parisiennes : Accessibilité, transition énergétique et attractivité » ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 40 acteurs économiques culturels parisiens et de l'autoriser à signer les conventions corrélatives ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont désignées lauréates de l'appel à projets *« Soutien aux librairies parisiennes : Accessibilité, transition énergétique et attractivité »*, destiné à soutenir les librairies installées en pied d'immeuble à adapter leurs locaux aux enjeux d'attractivité, d'accessibilité universelle et de transition énergétique, les entreprises listées à l'article 2.

Article 2 : Des subventions d'investissement sont accordées aux 40 entreprises suivantes, lauréates de l'appel à projet « *Soutien aux librairies parisiennes : Accessibilité, transition énergétique et attractivité* » :

Voir annexe ci-jointe.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes avec les entreprises désignées à l'article 2, sur le modèle de la convention-type, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2025, sous réserve de la décision de financement.